



Programme Opérationnel FEDER 2014-2020

Réunion du 10.02.2015
avec PRO-SUD



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Direction de la politique régionale



Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional

1. Les objectifs de la politique de cohésion



- La politique de cohésion est prévue par le traité UE (articles 174 à 178)
 - Objectifs :
 - Renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale
 - Réduire les disparités et l'écart de développement entre les régions

- La politique de cohésion cofinance la stratégie EU2020
(Croissance intelligente, durable et inclusive favorisant un développement harmonieux et en réduisant les déséquilibres régionaux)



2. Les périodes de programmation



Évolution temporelle

2007-2013

- CT: 85 mio EUR
FEDER: 25 mio EUR

2014-2020

- CT: 48,2 mio EUR
FEDER: 19,5 mio EUR

3. Encadrement communautaire



- **Règlement générale:** Règlement (UE) n ° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes et générales relatives au FEDER , au FSE, au FC, au FEADER et au FEAMP abrogeant le règlement (CE) n ° 1083/2006
- **FEDER :** Règlement (UE) n ° 1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au FEDER et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) n ° 1080/2006
- **FSE:** Règlement (UE) n ° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au FSE et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006
- Actes délégués et d'exécution

4. Approche règlementaire



Approche stratégique

- **Le cadre stratégique commun (CSC)**
 - Transpose les objectifs généraux et thématiques de la stratégie en actions clefs

- **Regroupement des 5 fonds** au niveau du même Règlement général (art. 1-80)
 - (FEDER, FSE, FEADER, FC, FEAMP fonds relevant du CSC)
 - Objectifs complémentaires et communs
 - Maximiser l'efficacité des fonds
 - Optimiser des synergies et de l'efficience

- **11 objectifs thématiques** censés contribuer à la réalisation de la stratégie EUROPE 2020



4. Approche règlementaire



Concentration thématique

➤ Concentration

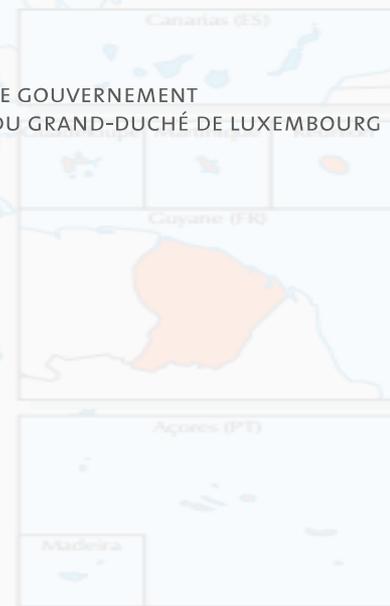
- Sur un nombre limité de priorités thématiques
- Infrastructures de base non cofinancées

➤ Conditionnalités ex-ante (concerne l'Etat Membre essentiellement)

- Remplir les conditionnalités pour les priorités thématiques prévues
 - Ex: transpositions de Directives, mesures pour faciliter la création d'entreprises...
 - Collaboration avec les DG / Ministères concernés obligatoire

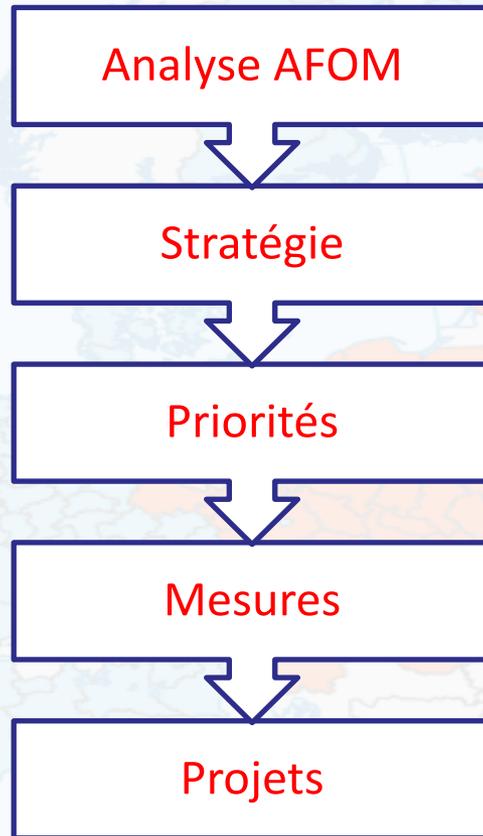
➤ Approche « result-oriented »

5. Approche stratégique:



Accord de partenariat
(Travaux interministériels)

- Min.Eco.
- Min.Trav.
- Min.Agri.
- MDDI
- Min.Int.



**Programme opérationnel
(PO) FEDER**



6. Accord de partenariat : Travail collaboratif



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

➤ Adoption par la CE le 29 octobre 2014

Choix luxembourgeois parmi 11 objectifs thématiques :

Objectif thématique	FEDER	FSE	FEADER	Total
01. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	9.16	-	-	9.16
03. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) et celle du secteur agricole (pour le FEADER)	-	-	29.88	29.88
04. Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	9.16	-	29.98	39.14
06. Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources	-	-	32.96	32.96
08. Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'oeuvre	-	10.83	-	10.83
09. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	-	4.01	6.68	10.69
11. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	-	4.01	-	4.01
Assistance technique	1.17	1.20	1.05	3.43
Total	19.50	20.05	100.57	140.13

mio EUR

7. Le programme opérationnel FEDER (2014-2020)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Adoption par la Commission européenne : 15 décembre 2014
- Coût total : 48,2 mio EUR estimé
- Contribution FEDER: 19,5 mio EUR engagé pour toute la période
- Taux de cofinancement : 40% maximum
- Eligibilité territoriale: tout le territoire luxembourgeois (pas de zonage)
- Forme de financement: aide non remboursable
- Début de financement: 1 janvier 2014 (éligibilité rétroactive)
- Appel à projet: au 2^e semestre 2015 au plus tard et au moins 1 par année

8. Aperçu de la stratégie d'investissement du PO (1)



Axe	Objectifs thématiques / priorités d'investissement / objectif spécifique	Montant FEDER
Axe 1	<p>Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</p> <p>a Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) <u>1.a. Augmenter le nombre d'emplois dans la recherche</u></p> <p>b Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I <u>1.b. Augmenter le nombre de PME nouvellement impliquées dans la RDI</u></p>	9,2 mio EUR
Axe 2	<p>Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone</p> <p>4a Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables</p> <p>4c Soutenir l'efficacité énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, dans le secteur du logement <u>4.c.1 – Améliorer le classement en matière de consommation énergétique des bâtiments publics sur le territoire luxembourgeois</u> <u>4.c.2 – Améliorer le classement en matière de consommation énergétique des immeubles d'habitation</u></p> <p>4e – Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable <u>4.e. augmenter le nombre de personnes utilisant des infrastructures de mobilité multimodales durables dans les zones urbaines</u></p>	9,2 mio EUR
Axe 3	<p>AT1 – Préparation , gestion, suivi et mise en œuvre du PO</p>	1,17 mio EUR

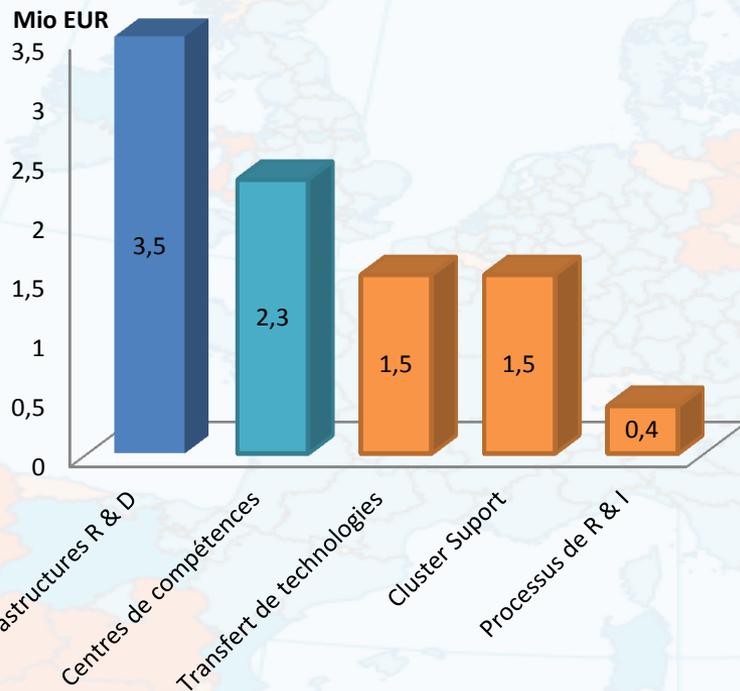
8. Aperçu de la stratégie d'investissement du PO (2)



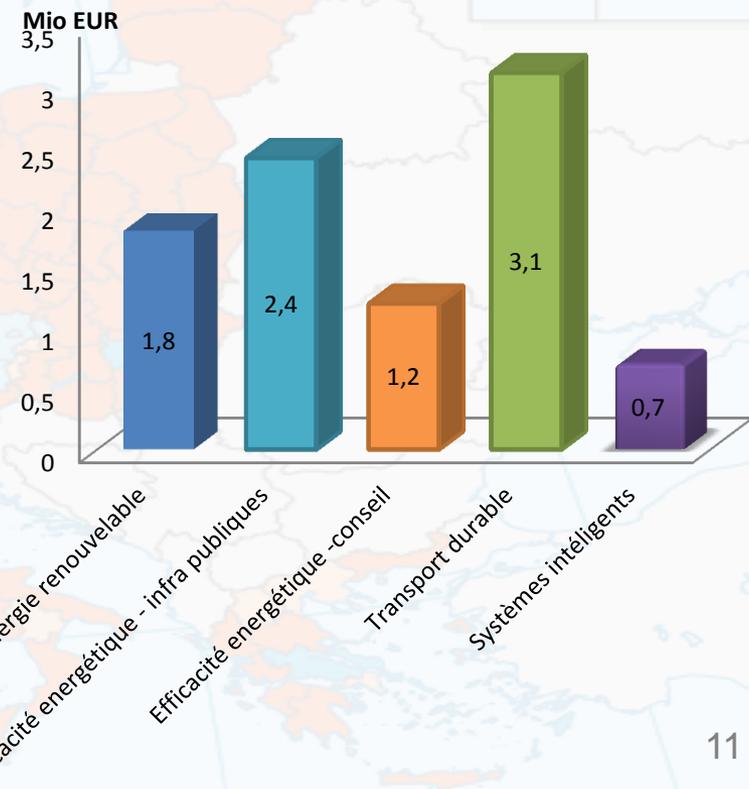
➤ Programme opérationnel FEDER

- Volume d'investissement total: 48,2 mio EUR → Contribution FEDER 19,5 mio EUR
- Adoption le 15.12.2014
- Domaines et catégories d'intervention du FEDER (en mio EUR)

Axe 1 : Recherche , dév. tech. et Innovation



Axe 2 : Économie à faible émission de carbone



9. Plan financier par axe prioritaire du PO



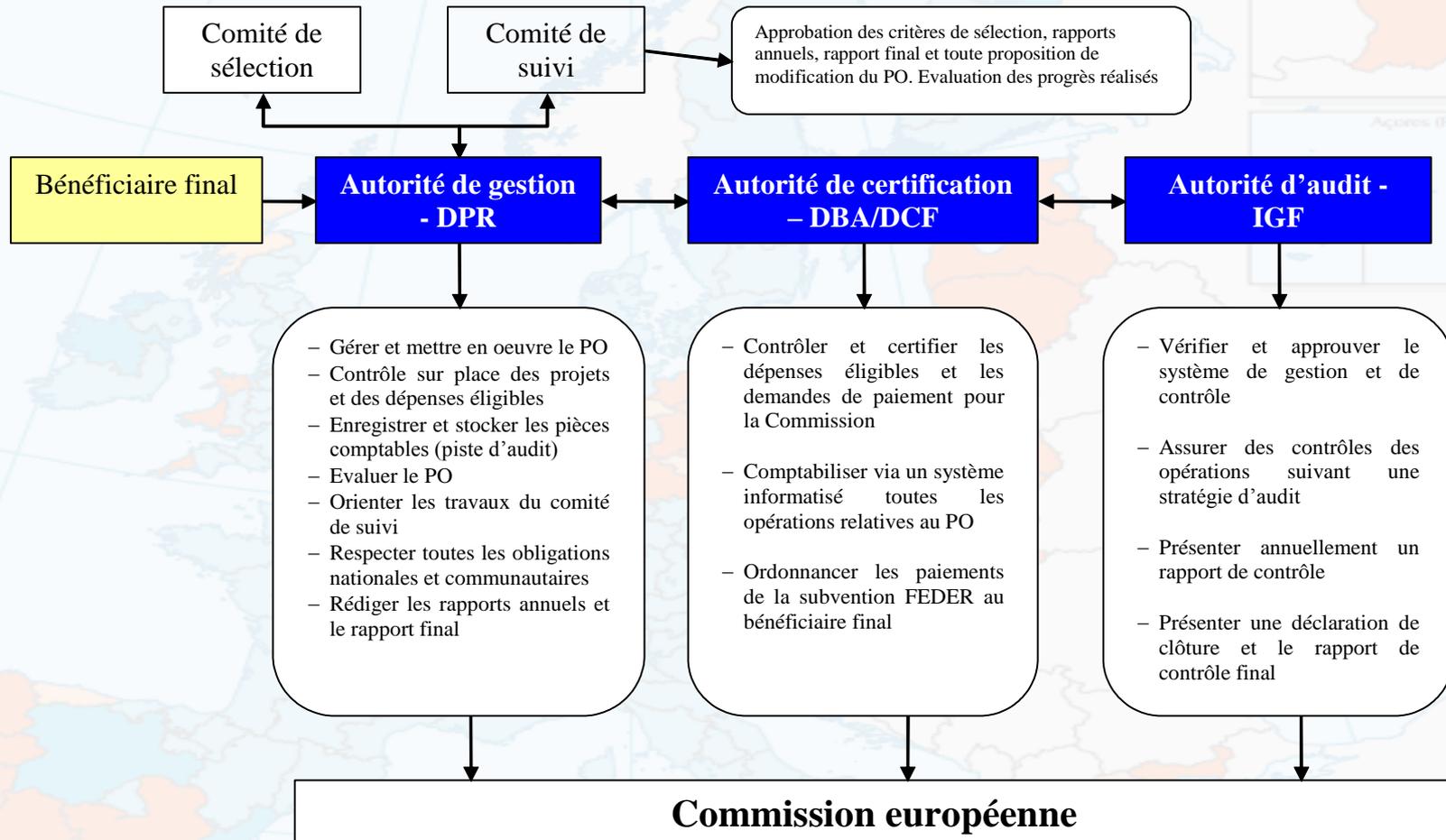
	(a)	(b)	(c) (d)		(e)	(f)
			Ventilation indicative de la contrepartie nationale			
AXES	FEDER	Contrepartie nationale (c) + (d)	Financement national public	Financement national privé	Financement total (a) + (b)	Taux de cofinancement (a) / (e)
AXE 1	9,17	13,75	13,61	0,14	22,91	40%
AXE 2	9,16	13,75	13,61	0,14	22,91	40%
Assistance technique	1,17	1,17	1,17	0,00	2,34	50%
Total:	19,50	28,67	28,39	0,28	48,16	

FEDER total - Réserve de performance (6% du total) = enveloppe disponible directement

19,50-1,17 = 18,33 mio EUR

mio EUR

10. Organisation du système de gestion et de contrôle



11. Conditions d'attribution du cofinancement:

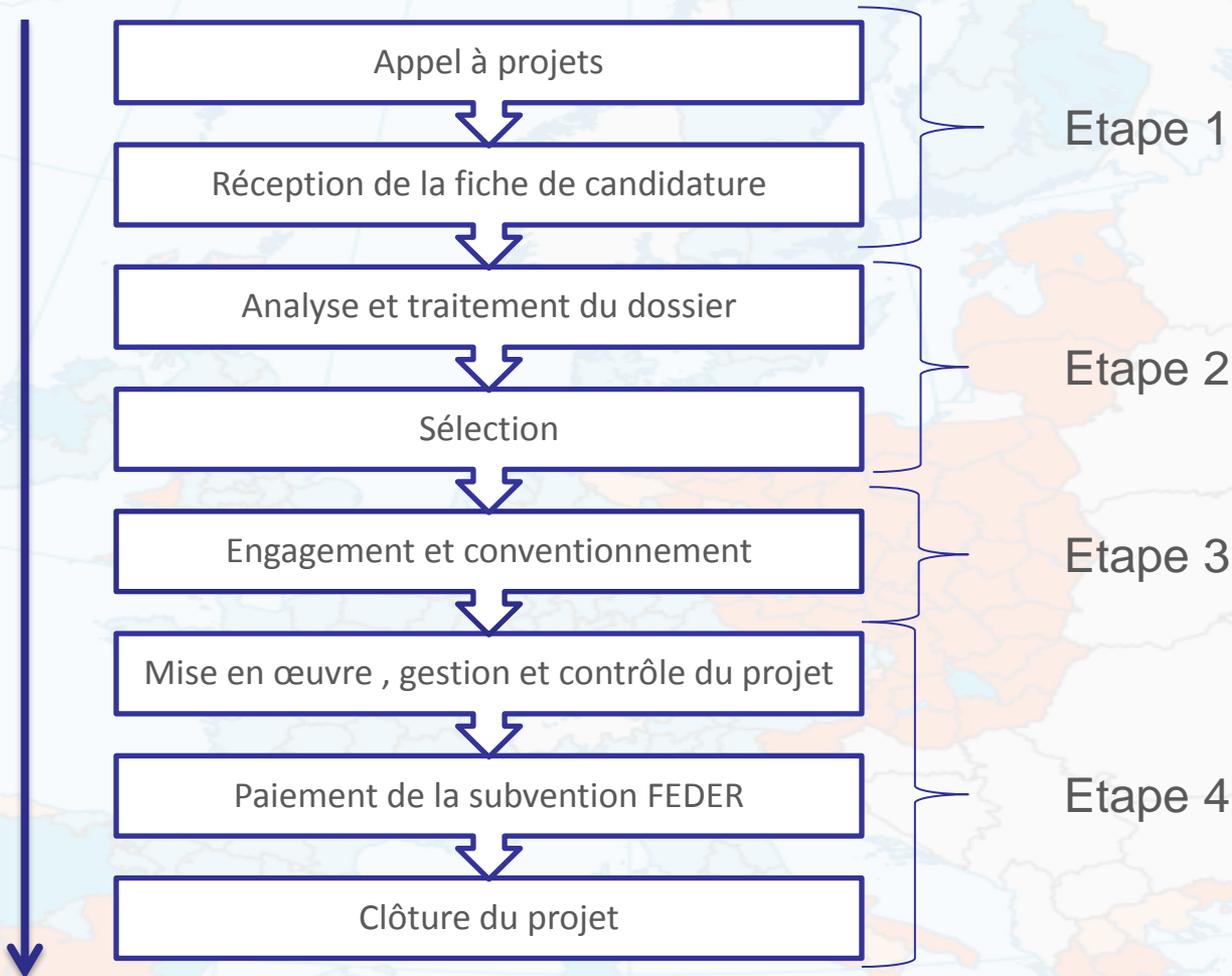


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Respect des règles d'éligibilité nationales et communautaires
- Dépenses payées entre le 1.1.2014 – 31.12.2020 + 3 ans
- Existence de preuves comptables
- Pérennité des opérations (5 ans)
- Absence de double cofinancement communautaire
- Déduction des recettes le cas échéant
- Préfinancement du projet par le porteur



12. Traitement des projets:



12. Traitement des projets:



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- **Etape 1: Proposition de projet par le BF potentiel:**
 - Appel à projets périodiques et au moins 1 par année
 - Utilisation d'une fiche de candidature standard (site www.feder.lu)

- **Etape 2: Analyse par l'Autorité de gestion et non par la Commission européenne**
 - Analyse des candidatures:
 - » éligibilité formelle par l'autorité de gestion
 - » évaluation qualitative par le comité de sélection
 - Avis au Ministre (qui ne lie par le Ministre)



12. Traitement des projets:



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

➤ Etape 3: Décision d'attribution

- Décision formelle du Ministre
- Préparation d'une convention entre parties

➤ Etape 4: Exécution du projet:

- Contrôle sur place (financier et d'avancement) par l'AG
- Déclaration de créance périodique
- Paiement de la subvention FEDER (en une fois ou par tranches)



13. Types de dépenses éligibles



„Soft“:

- études
- actions d'information, de promotion, de sensibilisation
- diffusion des résultats de la recherche
- prestations de services
- réseaux d'échange
- frais de personnel
- frais généraux
- etc.

„Hard“:

- aménagement
- infrastructures
- construction
- équipement
- etc.



14. Message aux communes



- Possibilité d'introduire des projets communaux surtout dans l'axe 2:
 - Soutien d'une économie à faible émission de CO₂.
- S'assurer à obtenir des résultats et indicateurs satisfaisants
- **MERCI**





(pour information)

Exemple de bonne pratique dans le domaine de l'énergie:

- ✓ Porteur: GIE My Energie
- ✓ Nom projet: Mise en place d'un réseau 'INFOPOINTS'
- ✓ Coût total du projet: 1.968.351 .-€
- ✓ Feder accordé: 492.087.-€

myenergy
L u x e m b o u r g

The screenshot shows the 'myenergy infopoint' website. It features a large yellow 'e' logo on the left. The main content area has a yellow background with the text 'myenergy infopoint' and 'Nos conseillers près de chez vous'. Below this is a map of Luxembourg with a blue dot indicating a location. There are also sections for 'votre infopoint près de chez vous' with a dropdown menu, 'agenda' with the text 'Plan d'investissement en cours', and 'myenergy' with logos of the Ministry of Economy and the Ministry of Sustainable Development. At the bottom, it says 'Conseil de base en énergie neutre et gratuit' and provides a brief description of the service.

The image shows the 'myenergy Luxembourg' logo in red and yellow. Below it, the text 'Conseil de base en énergie' and 'Energiegrundberatung' is displayed. At the bottom, there are logos for the Ministry of Economy and the Ministry of Sustainable Development, along with the European Union logo and the text 'PROJET COFINANÇÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE'.

The image shows the 'myenergy infopoint' logo, which consists of a large yellow 'e' on a blue background with the text 'myenergy infopoint' below it.

15. P.O. Compétitivité régionale et emploi (2007-2013)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(pour information)

Exemple de bonne pratique dans le domaine de l'énergie:

- ✓ Porteur: Syndicat intercommunal Minett Kompost
- ✓ Nom projet: Installation de compostage et de biogaz à Mondercange
- ✓ Coût total du projet: 18.000.000 .-€
- ✓ Feder accordé: 4.000.000.-€



10.02.2015

21

15. Contact:



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Économie

Direction de la politique régionale

19-21, boulevard Royal . L-2449 Luxembourg

Romain Weisen

Nico Godart

Josée Jaerling

Pierre Colbach

Clara Moreira

Bob Simon

Franck Valencia

www.feder.lu .

www.gouvernement.lu/meco

www.entreprises.guichet.lu

10.02.2015

22

